



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E196779

VALABLE JUSQU'AU 04/10/2024

ÉDITÉ LE 02/08/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/04/2022

Forme juridique : SAS

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 913 187 423 00011

Code NACE : 1623Z

Numéro caisse de congés payés : 8808668

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 320.220083

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 320.220083

Situation fiscale et sociale : A jour au 20/07/2023

Raison sociale : LOUKTA

20 RUE DE L'ALLEE
26400 AOUSTE SUR SYE

Téléphone : 04 82 32 94 82

Portable : 07 56 27 95 25

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@loukta.fr

Responsabilité légale :

CLEREMBAUX FREDERIC PRÉSIDENT / PRATS ANTOINE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301 PROB	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	05/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
☐ Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	05/10/2022
☐ Fenêtres de toit	05/10/2022
☐ Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	05/10/2022
☐ Isolation des murs par l'extérieur	05/10/2022
☐ Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	05/10/2022
☐ Isolation des combles perdus	05/10/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.